



Appel à projets Service Civique en milieu rural

A destination des associations de la Région Grand Est

APPEL À PROJETS

Le Service civique milieu rural permet à tous les jeunes de 16 à 25 ans (30 ans pour les jeunes en situation de handicap) de mener une mission d'intérêt général sur 6 à 12 mois (moyenne de 7 mois), en milieu rural et en lien avec celui-ci.

Depuis 2017, Dans le cadre du défi 3 de sa stratégie jeunesse « se mobiliser pour l'engagement et la citoyenneté des jeunes », la Région Grand Est a fait le choix d'accompagner le développement du dispositif Service civique sur son territoire en accueillant des volontaires au sein des services de la collectivité, mais également et surtout en soutenant le Service civique en milieu rural.

Si la dynamique du dispositif est bonne, le Service civique garde en effet une caractéristique d'« urbanité », avec davantage de missions proposées dans les villes qu'en zones rurales.

La Région Grand Est a ainsi été la première Région, dans le cadre d'un partenariat inédit avec la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et le Cohésion Sociale (DRJSCS) et l'Agence du Service Civique, à encourager, accompagner et valoriser le développement du Service civique sur des territoires peu dotés en missions et pour un public jeune éloigné des dispositifs d'engagement et de citoyenneté ; et ainsi encourager le désenclavement, la dynamisation et l'équilibre des territoires en accord avec le Pacte pour la ruralité.

Par le développement de missions en Service Civique en milieu rural, les partenaires de ce dispositif entendent favoriser le lien social et intergénérationnel et faciliter l'insertion professionnelle des jeunes en leur permettant d'acquérir de nouvelles compétences via un accompagnement individualisé (tutorat).

Par ce nouvel appel à projets en 2020-2021, la Région et l'État souhaitent conforter ce dispositif en le faisant évoluer pour répondre dans les meilleures conditions aux besoins des territoires et des jeunes. Ainsi, de nouvelles mesures sont mobilisées pour répondre aux enjeux de mobilité et de logement.

NATURE DES PROJETS :

Conformément à l'agrément délivré par les services déconcentrés ou l'Agence du Service Civique, les structures d'accueil des jeunes seront des associations favorisant la solidarité et la citoyenneté, et notamment : le développement du lien social dans les villages, la solidarité intergénérationnelle, l'accompagnement et le soutien éducatif, la protection de l'environnement, le sport et la culture en milieu rural, la lutte contre les discriminations ou encore la sensibilisation aux usages numériques.

Par territoire ruraux, la Région entend soutenir les projets hors aires urbaines de plus de 30000 habitants.

LA STRUCTURE D'ACCUEIL DOIT :

- Proposer aux jeunes un accompagnement dans le cadre d'une mission moyenne de 7 mois dans une même structure d'accueil déjà agréée par l'Agence du Service Civique ;
- S'assurer de la non-substitution du Service Civique à un emploi, de l'acquisition d'une expérience préprofessionnelle cohérente avec son parcours global, de l'exécution de tâches en concordance avec les objectifs de la mission ;
- S'appuyer si possible sur les associations locales d'un territoire déterminé pour assurer un maillage territorial de l'action ;
- Mettre à disposition les moyens logistiques nécessaires à la réalisation et au bon déroulement de la mission : déplacements, restauration, hébergement.
- Veiller à enclencher un accompagnement renforcé permettant de valoriser l'expérience d'engagement dans une recherche d'emploi ou de formation, en cas d'accueil de jeunes ayant un parcours plus complexe.

Une attention particulière des services sera portée sur les projets visant à accueillir des jeunes les plus éloigné-e-s de l'insertion et des qualifications.

FINANCEMENT :

- Région Grand Est :

La Région Grand Est s'engage à financer les porteurs de projet retenu à hauteur de 1 000 € par jeune accueilli.

Le versement de la subvention se fera en deux fois. Un acompte de 50% à réception de l'attestation de démarrage de l'opération et le solde à réception des copies des contrats de Service civique.

La Région interviendra également :

- Pour faciliter l'accès au logement : Concernant les besoins en logement des jeunes en service civique, les porteurs de projets pourront s'appuyer sur les plateformes Loj'Toit, mises en place par la Région Grand Est. Ces plateformes territoriales sont chargées d'accompagner les jeunes en mobilité professionnelle vers des logements, notamment en milieu rural, et de développer des partenariats pour apporter une réponse spécifique, adaptée et territorialisée aux jeunes.

Les plateformes pourront notamment informer, orienter et accompagner les jeunes volontaires dans leur recherche de logement durable ou temporaire, en mettant en place de nouvelles formes d'habitat en réponse aux besoins identifiés sur les territoires. Elles feront le lien avec les dispositifs d'aide existants, comme la caution Visale, déployée par Action logement.

- Pour faciliter la mobilité : La Région développe une aide individuelle à la mobilité prenant la forme d'une prise en charge partielle du coût du transport en TER.

- **Etat :**

En plus du financement des indemnités classiques (Service Civique, formation des volontaires et des tuteurs), l'État via la DRDJSCS du Grand Est, contribue à financer les projets permettant de lever les freins à la mobilité et au logement Il est donc attendu que des budgets soient prévus sur ces axes à travers notamment :

- Des aides directes aux volontaires pour leurs déplacements (prise en charge d'abonnement, de carburant, mise à disposition de véhicule(s), solution de covoiturage etc.),
- Des solutions logement (hébergement collectif, collocation entre volontaires, hébergement chez l'habitant...)

Dans le cadre de l'appel à projets 2020-2021, l'État et la Région seront particulièrement attentifs aux projets :

- Proposant des solutions de mobilité sur mesure (mise à disposition de véhicule(s), solution de covoiturage...)
- Permettant la mise en place d'espaces de co-engagement (tiers-lieux) à disposition de volontaires en Service civique venant de différentes structures afin de mutualiser locaux, savoirs, ressources et expérience, mais également de favoriser les synergies entre missions et permettre l'impulsion de projets communs. Il s'agit également de favoriser le lien social entre les volontaires en créant une dynamique de groupe intéressante pour la vie du territoire.

- Incluant la promotion du Service Civique en milieu rural via des « ambassadeurs de la ruralité »,
- Associant des volontaires issu-e-s du territoire et des volontaires étrangers (en Service Civique ou accueilli-e-s via d'autres programmes),
- Suffisamment souples pour s'adapter aux jeunes qui se présenteront sur les missions (Service Civique initiative par exemple)

L'État interviendra pour le financement sur ces modalités et solutions.

DATE LIMITE DE CANDIDATURE :

Les candidatures sont à déposer impérativement avant le **7 août 2020**.

Vous pouvez toutefois en cas de difficultés particulières, les envoyer conjointement aux mails suivants :

servicecivique@grandest.fr

drdjscs-ge-service-civique.balfonc.drdjscs-grand-est@jscs.gouv.fr

COMITE DE SÉLECTION :

Un comité de sélection se réunira au début du mois de septembre 2020 pour apprécier les projets en fonction des conditions d'éligibilité.

PIECES CONSTITUTIVES DU DOSSIER :

- CERFA N°12156*05
(Téléchargeable ici : <https://www.service-public.fr/associations/vosdroits/R1271>)
- RIB
- Fiches de missions de Service civique (www.service-civique.gouv.fr)
- Tout document jugé pertinent par le porteur

MODALITÉS DE DÉPÔT DES DOSSIERS :

La procédure de demande s'effectue directement en ligne, via le « compte asso » au lien suivant : <https://lecompteasso.associations.gouv.fr/login>

La première étape, si vous n'avez pas utilisé cette procédure auparavant, consistera à y créer le compte de votre association, à l'aide des tutoriels et vidéos disponibles sur le site : <http://www.associations.gouv.fr/le-compte-asso.html>.

La seconde étape vous permettra le dépôt de votre demande de subvention en sélectionnant la subvention : « AAP développement Service Civique-Grand-Est-2020 » code : 2389

Une fois cette sélection effectuée, saisir la demande de subvention, étape par étape, en vous laissant guider par l'interface.

Recommandations particulières :

La qualité des informations figurant dans votre demande de subvention est déterminante lors de la phase d'instruction.

Un exposé trop succinct vous expose à un avis défavorable. Le descriptif de votre projet doit permettre d'apprécier le bien-fondé de la demande de subvention.

Lors de la saisie de votre demande, que ce soit lors du renseignement des différentes rubriques, ou lors du dépôt de pièces complémentaires, il est donc essentiel de veiller à ce que les informations soient les plus complètes et précises possibles.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES :

Le bénéficiaire s'engage à mentionner le soutien financier de la Région et de l'État dans tout support de communication.

L'utilisation de l'aide octroyée fera l'objet d'un contrôle portant sur la réalisation effective des opérations et le respect des engagements du bénéficiaire.

Un formulaire bilan est à retourner **dans les 6 mois suivant la fin du projet.**

L'instruction ne pourra débuter que si le dossier est complet.

La conformité du projet aux critères d'éligibilité n'entraîne pas l'attribution automatique de l'aide sollicitée. En effet, le Conseil Régional et l'État conservent un pouvoir d'appréciation fondé notamment sur le degré d'adéquation du projet présenté avec les objectifs du dispositif, la disponibilité des crédits, le niveau de consommation de l'enveloppe budgétaire ou encore l'intérêt régional du projet.

L'aide régionale est considérée comme acquise à compter de la notification au bénéficiaire de la décision d'attribution prise par l'organe délibérant compétent.

L'attribution d'une aide se fait dans la limite des crédits au cours de l'exercice d'attribution de l'aide.

CONTACTS :

- **Céline ARMSPACH - Chargé de mission** - Direction de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement (DJSE) de la Région Grand Est
 - celine.armspach@grandest.fr
 - 03 88 15 83 63

- **Benoît LEPAGE – Référent régional du Service civique Grand Est**
Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRDJSCS) du Grand Est

- benoit.lepage@jcs.gouv.fr
- 03 88 76 81 92